

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Encadrement juridique du podcast Question écrite n° 3239

Texte de la question

Mme Anna Pic appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le flou juridique entourant le *podcast* en France. Support apprécié des Français (37 % en écoutent chaque mois selon le baromètre du CSA publié en octobre 2023), les *podcast* se caractérisent par la confiance qui leur est accordée par leurs auditeurs, contribuent au pluralisme de l'information et sont un outil d'éducation populaire. Néanmoins, ce média ne possède toujours aucun cadre juridique spécifique. En effet, celui-ci ne relève ni du régime de la presse ni de celui des œuvres audiovisuelles et ne dispose, par ailleurs, d'aucun dispositif fiscal. Dans ce contexte, les créatrices et créateurs de podcasts font face à des difficultés financières. Ne pouvant pas bénéficier d'un important dispositif d'aides, les studios de production sont obligés de recourir à la publicité ou aux cagnottes en ligne afin de trouver des moyens de financement. En outre, les plateformes de *streaming* musical n'ont aucune obligation en matière de financement de la création de *podcast*. À cet égard, le *podcast* est donc fréquemment désigné comme un oublié des politiques publiques. Un rapport de l'inspection générale des affaires culturelles intitulé « L'écosystème de l'audio à la demande (*podcast*) : enjeux de souveraineté, de régulation et de soutien à la création audionumérique » appelait récemment à la mise en place d'aides aux créateurs et producteurs ainsi qu'à la construction d'un système de soutien ambitieux. Elle souhaite donc connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur: Mme Anna Pic

Circonscription : Manche (4e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3239

Rubrique: Culture

Ministère interrogé : <u>Culture</u> Ministère attributaire : <u>Culture</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2025, page 173